
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 20 novembre 2023 à 11 h 45
par téléconférence**

PRÉSENCES :

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance extraordinaire du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE23 1846

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 20 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 1847

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier le mandat de la présidente de l'OCPM, Madame Isabelle Beaulieu, pour faute grave et lui signifier la présente résolution;
- 2- de mandater la Direction générale pour débiter un nouveau processus de recherche quant à des candidats à recommander pour une nomination à titre de nouveau président de l'OCPM;
- 3- d'ordonner à l'OCPM de suspendre ses dépenses, à l'exception des salaires, du loyer et des dépenses d'opérations essentielles approuvées préalablement par la trésorière;
- 4- de réduire les sommes attribuées aux activités de l'OCPM pour le restant de l'année 2023 aux seuls montants requis et approuvés par la trésorière;
- 5- de mandater le Directeur général de la Ville afin d'identifier et affecter les ressources requises aux fonctions de l'OCPM, notamment pour veiller à la coordination de la gouvernance dans l'implantation de mesures intérimaires de gestion, incluant des paramètres opérationnels, et apporter tout support requis en matière de ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1237665006

Levée de la séance à 12 h 13

70.001

Les résolutions CE23 1846 à CE23 1847 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint